

**COMPTE RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 21 MARS 2008**

L'an deux mille huit, le vingt et un mars, à 21 heures, les membres du conseil municipal de la commune des Molières proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote des 9 et 16 mars 2008 se sont réunis dans la salle du Paradou sur convocation qui leur a été adressée par le maire,

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AUDOUIN, BINET, BLANLUET, CHAPUT, COGNO, GAUVIN, JULLEMIER, MICHEL, LE BOULANGER, LEBRUN, MANCION, NAVEAU, PLATEL, PRUNETTA, RODIERE et VABRE.

ÉTAIT REPRÉSENTÉ : Madame LEROY (pouvoir à Madame NAVEAU), Messieurs KUNTSMANN (pouvoir à Monsieur CHAPUT) et PRABONNAUD (pouvoir à Monsieur GAUVIN).

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GUILLEMIN, Maire qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a donc déclaré installer les membres du conseil municipal dans leur fonction de conseillers municipaux.

A été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VABRE.

Conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 19.

1. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1.1. ELECTION DU MAIRE

Monsieur BLANLUET, en qualité de doyen d'âge a pris la présidence du conseil municipal afin de procéder à l'élection du maire au scrutin secret.

Candidat : Monsieur Joël MANCION

Premier tour de scrutin :

Monsieur MANCION ayant obtenu 19 voix, soit la majorité absolue, a été proclamé maire au premier tour de scrutin et a été immédiatement installé.

Monsieur MANCION prend la parole :

« Mesdames, Messieurs,
Chers amis,
Mon cher Claude,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Je ne sais pas si je dois vous dire merci de m'avoir élu à cette importante responsabilité.
En suis-je véritablement capable ?

Devenir Maire d'une commune quand on n'est pas préparé à un tel mandat, déjà en soi, ce n'est pas une mince affaire !

Mais devenir Maire des Molières et ainsi succéder à Claude GUILLEMIN, l'est encore moins !

Quel challenge !!

Moi qui ai voulu prendre ma retraite pour m'éloigner du stress des responsabilités. C'est raté !

Durant 31 ans, Claude avec l'aide efficace des équipes successives dont il a su s'entourer, a fait de ce village ce qu'il est aujourd'hui.

Un village chaleureux et attrayant qui, tout en conservant son caractère rural, grâce à une volonté constante et à la passion de son maire et de ses adjoints, a pu s'adapter au monde moderne par la création et le développement d'écoles, d'infrastructures, de services et de bien d'autres initiatives.

Réalisations qui, au fil des ans, toutes mises bout à bout, font d'un village ancien, un village contemporain résolument tourné vers l'avenir.

Les Molières offrent aujourd'hui la plupart des prestations qui permettent le renouvellement indispensable de sa population tout en assurant aux plus anciens de nos concitoyens les services nécessaires à leur maintien dans ce cadre familial qui les a vu vivre, parfois naître et souvent grandir.

Mais encore fallait-il préserver cette qualité de vie et cet environnement qui font la renommée et le charme des Molières.

Charme auquel, comme beaucoup d'entre vous, mon épouse et moi avons succombé il y a quelques 20 ans, et auquel, comme vous tous, nous sommes résolument attachés.

Claude a réussi cette performance de résister aux sirènes des promoteurs, aux ambitions expansionnistes et souvent, pour ne pas dire toujours, mercantilistes, et auxquelles sont régulièrement confrontées les communes du bassin parisien dites de la « grande couronne ».

Certains sont inquiets et craignent que cette résistance ne soit plus aussi garantie que par le passé.

Soyez tous rassurés !

Il n'est pas dans les intentions de la nouvelle majorité municipale de renoncer à cette louable attitude.

Le plan d'occupation des sols de la commune qui a été adopté en 2000 par l'équipe précédente, fixe clairement les limites de notre expansion.

Pourquoi devrait-on en changer ?

Qui peut prétendre, sans lui faire un procès d'intention, que la nouvelle équipe municipale dévierait de cette ligne directrice lorsque viendra la révision du P.O.S. et que celui-ci deviendra le futur plan local d'urbanisme ?

Rien dans nos projets n'a pu et ne peut le laisser croire !

L'adhésion des Molières au parc régional naturel de la Haute Vallée de Chevreuse a été au centre de la campagne électorale.

S'il s'agit réellement pour tous ceux qui se sont exprimés pour cette adhésion, de trouver seulement le moyen imparable qui, dans la durée, permettrait à notre village de se protéger des nuisances d'un urbanisme non maîtrisé ou d'une industrialisation galopante, je suis alors persuadé que, au moins sur cet objectif, nous ne sommes pas si éloignés les uns des autres.

Cependant nous ne sommes pas, quant à nous, certains qu'une adhésion au PNR soit la solution incontournable pour nous garantir de ces nuisances.

Même si l'on sait bien que d'autres éléments sont venus influencer les votes, le résultat des élections nous prouve que nos concitoyens sont très partagés sur cette question.

C'est la raison pour laquelle, nous nous y sommes engagés durant la campagne, nous tiendrons dans les prochaines semaines une réunion publique sur ce thème : « avantages et inconvénients d'une adhésion des Molières au PNR de la haute vallée de Chevreuse ».

Le débat devra aller au fond des choses, toutes les questions devront y être posées et tous les avis devront s'y exprimer.

A la suite de cette réunion, éclairé par le débat public, le conseil municipal prendra les décisions qui s'imposent.

Je veux maintenant m'adresser à Bernard, Patrick et Eric, nos collègues de la minorité - car de quelque manière que l'on tente d'interpréter les résultats électoraux, il s'agit bien d'une minorité.

Nos trois collègues, donc, ont exprimé leur souhait d'être associés à l'exécutif du conseil municipal et à la CCPL.

Dans toute démocratie on trouve deux types de pouvoir : le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif.

Dans une commune, le pouvoir législatif, ou plus exactement le pouvoir délibératif est confié au conseil municipal au sein duquel sont représentés les différents courants de pensée auxquels le suffrage universel a accordé des sièges.

Donc dans ce cadre, chers collègues, vous pourrez librement exprimer vos idées et vos opinions et ainsi influencer sur les délibérations du conseil municipal et sur toutes les décisions importantes pour les Molières.

Par contre, pour être quotidiennement efficace, le pouvoir exécutif doit être assuré par un bureau homogène, composé du Maire et de ses adjoints.

Dans toutes les organisations démocratiques, l'exécutif est issu de la majorité élue, même dans le cas d'un scrutin proportionnel.

Et quand il en est autrement, au nom d'une pseudo ouverture – suivez mon regard - c'est généralement parce que son promoteur a un penchant naturel pour le pouvoir personnel.

Soyez rassurés, et pour paraphraser un grand homme politique :
ce n'est pas à soixante ans que je vais devenir un dictateur ...

L'équipe majoritaire du conseil souhaite aujourd'hui occuper toutes les places du bureau municipal ainsi que celles de représentants dans les établissements publics de coopération intercommunale, car nous voulons pouvoir exécuter et appliquer, sans réserve, les décisions du conseil, uniquement guidé par une même volonté et ainsi atteindre des objectifs communs et pleinement acceptés.

Mais nous ne nions pas les compétences et le dévouement que vous pouvez apporter à la vie et à l'action communales et il serait regrettable que nous ne puissions en faire usage pour le bien de tous.

C'est pourquoi, même si dès ce soir, nous souhaitons prendre a priori toutes les responsabilités de mise en œuvre de la politique communale pour laquelle nous avons été élus, nous pouvons envisager de revoir cette position et d'ouvrir à l'un ou plusieurs d'entre vous, la possibilité de prendre en charge certaines responsabilités dans des instances qui resteront à définir ou à élargir.

Pour ma part et certainement pour celles de mes collègues, cela dépendra de la manière avec laquelle vous manifesterez dans les prochains mois votre désir de coopération, sans arrière-pensée électoraliste et dans le respect de la nécessaire obligation de réserve qu'implique une telle collaboration dans l'expression et les communications externes.

La campagne électorale est terminée et il serait dommageable de la poursuivre tout au long des six années à venir.

Le travail de tous pour le bien de la commune doit être notre seul moteur.

Je veux également adresser un message d'amitié et de remerciement à tous les anciens élus, qui ont donné beaucoup de leur temps dans les mandats précédents.

Ils nous ont montré la voie à suivre.

Sachons leur faire honneur !

Nous sommes conscients du travail que nous devons accomplir et surtout qu'il nous faut continuer à œuvrer en concertation directe avec tous les moliérois.

Soyez tous assurés que nous serons attentifs à vos préoccupations. Nous essaierons de répondre à vos demandes dans la mesure de nos moyens mais aussi dans la limite des compétences que la loi nous attribue.

Nous avons le souci, comme nos prédécesseurs, de faire des Molières :

un village au cadre de vie préservé,

un village vivant et dynamique,

un village où il fait bon vivre.

Mais je ne voudrais pas conclure cette première intervention, sans adresser, au nom de toute l'équipe, une pensée amicale à toutes celles et ceux qui, quelle que soit la liste à laquelle ils appartenaient, se sont investis dans le débat démocratique qui a précédé ces élections et qui n'ont pu être élus.

En particulier je pense à Jean Claude Mathieu, qui a su mener notre équipe à la victoire et que j'envie un peu, car aujourd'hui, lui, il peut se faire bronzer au soleil des Antilles.

Je vous remercie de la confiance que vous venez de me manifester et j'espère vous prouver dans mon action que je la méritais.

Je vous remercie de votre attention. »

1.2. CREATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT

Monsieur MANCION, Rapporteur,

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre de postes d'adjoint relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Il est proposé la création de 4 postes d'adjoint.

Demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix pour et 3 abstentions (Messieurs COGNO, JULLEMIER et MICHEL).

DÉCIDE de la création de 4 postes d'adjoint au maire.

1.3. ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur MANCION, en qualité de maire fait procéder à l'élection des adjoints par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celles du maire.

a) Election du 1^{er} adjoint :

Monsieur MANCION précise que le 1^{er} adjoint sera responsable de l'urbanisme et de l'environnement.

Candidat : Monsieur Jacques BLANLUET.

Résultats : 16 voix pour Jacques BLANLUET et 3 bulletins blancs.

Monsieur Jacques BLANLUET ayant obtenu 16 voix, soit la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} adjoint au 1^{er} tour de scrutin et a été immédiatement installé.

b) Election du 2^{ème} adjoint :

Monsieur MANCION précise que le 2^{ème} adjoint sera responsable des affaires sociales.

Candidats : Madame Evelyne AUDOUIN et Monsieur Bernard JULLEMIER.

Résultats : 16 voix pour Evelyne AUDOUIN et 3 voix pour Bernard JULLEMIER.

Madame Evelyne AUDOUIN ayant obtenu 16 voix, soit la majorité absolue, a été proclamée 2ème adjoint au 1^{er} tour de scrutin et a été immédiatement installée.

c) Election du 3^{ème} adjoint :

Monsieur MANCION précise que le 3^{ème} adjoint sera responsable des affaires scolaires.

Candidats : Madame Dominique BINET et Monsieur Bernard JULLEMIER.

Résultats : 16 voix pour Dominique BINET et 3 voix pour Bernard JULLEMIER.

Madame Dominique BINET ayant obtenu 16 voix, soit la majorité absolue, a été proclamée 3ème adjoint au 1^{er} tour de scrutin et a été immédiatement installée.

d) Election du 4^{ème} adjoint :

Monsieur MANCION précise que le 4^{ème} adjoint sera responsable des travaux.

Candidats : Monsieur Bernard JULLEMIER et Monsieur Philippe KUNTSMANN.

Résultats : 16 voix pour Philippe KUNTSMANN et 3 voix pour Bernard JULLEMIER.

Monsieur Philippe KUNTSMANN ayant obtenu 16 voix, soit la majorité absolue, a été proclamé 4ème adjoint au 1^{er} tour de scrutin et a été immédiatement installé.

1.4. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Monsieur MANCION appelle les membres du conseil municipal à élire les représentants de la commune au sein des établissements de coopération intercommunale. Il précise que ce vote sera effectué au scrutin secret en procédant d'abord à la désignation des titulaires puis des suppléants.

1. Communauté de Communes du Pays de Limours (C.C.P.L.)

Candidats aux postes de titulaires : Messieurs COGNO, JULLEMIER, MANCION, PLATEL.

Résultats : Messieurs MANCION et PLATEL sont élus titulaires avec 16 voix,
Messieurs COGNO et JULLEMIER obtiennent 3 voix.

Candidats aux postes de suppléants : Messieurs CHAPUT, COGNO, JULLEMIER, RODIÈRE.

Résultats : Messieurs CHAPUT et RODIÈRE sont élus suppléants avec 16 voix,
Messieurs COGNO et JULLEMIER obtiennent 3 voix.

2. Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Cernay-la-Ville (S.I.E.R.C.)

Candidats aux postes de titulaires : Messieurs BLANLUET, JULLEMIER, MICHEL, PRUNET.

Résultats : Messieurs BLANLUET et PRUNET sont élus titulaires avec 16 voix,
Messieurs JULLEMIER et MICHEL obtiennent 3 voix.

Candidats aux postes de suppléants : Messieurs CHAPUT, JULLEMIER, KUNTSMANN, MICHEL.

Résultats : Messieurs CHAPUT et KUNTSMANN sont élus suppléants avec 16 voix,
Messieurs JULLEMIER et MICHEL obtiennent 3 voix.

3. Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (S.I.A.H.V.Y.)

Candidats aux postes de titulaires : Messieurs BLANLUET, JULLEMIER, KUNTSMANN.

Résultats : Messieurs BLANLUET et KUNTSMANN sont élus titulaires avec 16 voix,
Monsieur JULLEMIER obtient 3 voix.

Candidats aux postes de suppléants : Messieurs LE BOULANGER et VABRE.

Résultats : Messieurs LE BOULANGER et VABRE sont élus suppléants avec 16 voix et 3 bulletins blancs.

1.5. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX

Monsieur MANCION appelle les membres du conseil municipal à élire les représentants de la commune au sein des établissements communaux. Il précise que ce vote sera effectué au scrutin secret.

1. Caisse des écoles

Monsieur MANCION propose de désigner 4 membres du conseil municipal auprès de la Caisse des écoles.

Candidats : Mesdames AUDOUIN, BINET, LEROY et Monsieur LEBRUN.

Résultats : Sont élus : Mesdames AUDOUIN (17 voix), BINET (16 voix), LEROY (16 voix) et Monsieur LEBRUN (16 voix). 2 bulletins blancs.

2. Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Monsieur MANCION propose de désigner 4 membres du conseil municipal auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

Candidats : Mesdames AUDOUIN, BINET, NAVEAU et Monsieur PRUNET.

Résultats : Sont élus : Mesdames AUDOUIN (16 voix), BINET (16 voix), NAVEAU (16 voix) et Monsieur PRUNET (16 voix). 3 bulletins blancs.

INTERVENTION DE MONSIEUR MICHEL

Monsieur MANCION donne la parole à Monsieur MICHEL qui souhaite intervenir.

Monsieur MICHEL prend la parole au nom des trois candidats élus au second tour. Après avoir entendu le discours de Monsieur MANCION, Il souligne le fait qu'ils n'ont pas été élus à l'essai. Il s'agit d'un choix, d'une volonté des moliérois. Il précise que lors de ces élections, le message des moliérois a été très clair : ils ont donné près de 49% de leurs suffrages à la liste Unis pour les Molières et éliminé la tête de liste de l'équipe sortante. Il estime que ce message n'a pas été entendu Leur mission est donc de porter la parole de près de la moitié des moliérois au sein du conseil municipal dans un esprit d'ouverture et de concertation. Ils seront donc vigilants pour que cette parole soit présente au sein du conseil municipal même si actuellement, la confiance n'existe pas.

Monsieur MANCION indique qu'il étudiera les possibilités d'ouverture dans les semaines qui viennent. Toutefois, il souligne qu'une majorité des moliérois a décidé de confier la charge des affaires de la commune à la liste dont 16 conseillers sont issus et qu'il ne compte pas se soustraire aux responsabilités qui lui incombent.

SÉANCE LEVÉE A 22 H 40.